



ETUDE SUR LES PESTICIDES HAUTEMENT DANGEREUX (HHPs) AU MAROC

**Naima RHALEM, AMSETOX, Maroc
Le 06 Mai 2020**

RESUME EXECUTIF

L'objectif de cette étude menée par l'Association Marocaine Santé, Environnement et Toxicovigilance (AMSETOX) en collaboration avec l'IPEN, était d'élaborer un rapport de situation sur les pesticides hautement dangereux (HHPs) au Maroc afin de promouvoir leur élimination progressive et l'utilisation d'approches alternatives non chimiques.

Les données ont été collectées par:

- Revue des rapports disponibles sur l'utilisation et la gestion des pesticides au Maroc ;
- Entretiens avec des parties prenantes pour Collecter les données et obtenir l'opinion d'experts essentiellement au niveau de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) ;
- Analyse de l'Index phytosanitaire publié sur le site de l'ONSSA actualisé en 2018 ;
- Utilisation de la liste PAN (PAN-Consolidated-List-of-Bans), version 2018 ;
- Utilisation de la liste des pesticides d'hygiène publique disposant de l'AMM à partir du site du Ministère de la santé.

Il ressort de l'étude que l'agriculture occupe une place importante au Maroc sur le plan économique, social et environnemental. C'est le premier secteur créateur de richesses puisque le PIB agricole a occupé en moyenne 12,8 % du PIB national, entre 2008 et 2018. Les principales productions sont : Les céréales, les plantations, les légumineuses et les cultures maraichères.

Selon les statistiques de l'Office des Changes, les importations des produits phytopharmaceutiques du Maroc n'ont pas cessé de croître depuis 2005.

Le marché des phytosanitaires au Maroc est un marché à 90% privé dont toutes les multinationales les plus connues dans le domaine sont présentées, soit à travers leurs filiales soit à travers des sociétés marocaines de distribution. En effet, 95% des produits sont importés prêt à l'emploi.

Au Maroc, les derniers chiffres disponibles sur le volume d'importation des phytosanitaires remontent à 2013 avec 17 589 tonnes.

Au Maroc, le contrôle et l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole est régie par une loi qui fixe les conditions pour l'homologation, le renouvellement ou le retrait d'homologation de ces produits ainsi que les conditions pour l'agrément des personnes physiques ou morales pour exercer les activités de fabrication, d'importation, de distribution et de la vente des produits pesticides à usage agricole. Cette homologation dépend de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA) instituée par Décret.

Par contre les pesticides utilisés en santé et hygiène publique sont encore régis par une loi qui remonte à 1922 et dépendent d'une simple procédure administrative pour l'autorisation de mise sur le marché, renforcée en 2010 par la mise en place d'un comité technique d'évaluation dépendant du Ministre de la Santé.

Par ailleurs, le Maroc a ratifié les conventions de Rotterdam, de Bâle, de Stockholm et contribue à l'Approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

Le nombre de Matières actives en commercialisation en 2018 au Maroc remonte à 379 avec 5179 produits et 1316 formulations.

L'étude a montré qu'au total 40 substances actives HHPs classées parmi la liste de PAN sont enregistrées au Maroc jusqu'en 2018 parmi les pesticides à usage agricole et sont réparties en 777 produits. D'autre part, 20 substances actives HHPs classées parmi la liste de PAN sont enregistrées au Maroc en 2018 parmi les pesticides utilisés en santé et hygiène publique, et sont réparties en 259 produits.

L'analyse a montré que 3 cultures détiennent les premières places en matière d'utilisation de HHPs à savoir : les cultures légumières (en particulier la tomate et la pomme de terre), fruitières et céréalières. Cependant, il n'y a aucune information sur le volume national d'utilisation des HHPs pour l'agriculture au Maroc.

Au Total, 58 HHPs parmi la PAN list sont commercialisés au Maroc en confondant tous les usages (agricole et non agricole), ceci représente 15,34% de toutes les matières actives enregistrées au Maroc.

L'impact des HHPs sur la santé humaine a été évalué par le Centre Anti poison du Maroc (CAPM). Ainsi lors d'une première étude conduite entre 1992-2009 ; les pesticides étaient dominants en termes de mortalité (15,28 par million d'habitants). Le Phosphore d'Aluminium était responsable de 33,33% des décès par pesticides durant cette période.

Selon une deuxième étude menée par le CAPM entre 2008 et 2016, la létalité selon la classe chimique, était attribuée au phosphore d'aluminium dans 53,6 % des décès par pesticides.

Le ministère de l'agriculture marocain a mis en place en 2015 un projet en collaboration avec la FAO pour l'élimination des pesticides obsolète y compris les POPs (Pesticides Organiques

Persistants) et les déchets dérivés (environ 800 tonnes), et mise en œuvre d'un programme de gestion intégrée des ravageurs et des pesticides au Maroc.

Le Maroc s'oriente vers de moins en moins d'organophosphorés et de plus en plus vers des produits phytopharmaceutiques efficaces et plus respectueux de l'environnement qui s'utilisent à des doses de plus en plus faibles.

D'autre part, les pesticides HHPs, font actuellement l'objet d'une veille de la part des autorités compétentes, afin de détecter ceux qui présentent un danger sanitaire ou environnemental. Ceci a permis le retrait de 33 matières actives jusqu'à 2019.

A la lumière de cette étude et pour la sécurité de l'utilisation des pesticides, l'AMSETOX recommande de :

- Mettre en place une stratégie pour l'interdiction progressive des pesticides hautement dangereux enregistrés au Maroc ;
- Augmenter les capacités du pays pour identifier les produits interdits dans le pays ;
- Augmenter les capacités de contrôle pour détecter les produits contrefaits ;
- Veiller à la production et/ou l'introduction des moyens de lutte biologiques et développer un système efficace de normalisation d'intrants biologiques de qualité ;
- Sensibiliser et encourager les industriels pour l'introduction des moyens de lutte biologiques ;
- Développer un étiquetage visant à promouvoir les produits agricoles biologiques certifiés ;
- Nécessité de trouver une solution concertée pour les emballages vides et les stocks obsolètes de pesticides.